

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

## du 24 septembre 2024

**Présents** : Mrs DUVAL, LALISOU, BESSE, Mme STUHLER, M. MONDOUT, Mme DEZAUTEZ, M. MASSIAS, Mme LACROIX et M. MONTASTIER

**Excusés** : M. JOUSSELY (procuration à M. MONTASTIER), M. MAURANGE (procuration à M. LALISOU), Mme GAYOU (procuration à M. BESSE) et Mme FEYDI (procuration à M. DUVAL)

**Absent** : M. LAUTIER

Convocation : le 17/09/2024

Secrétaire de séance : M. BESSE Daniel

La séance a été ouverte à 20 h 30

Un point est retiré de l'ordre du jour, à savoir la délibération concernant la consultation de la population sur les ZAE nR (zones d'accélération des énergies renouvelables). Suite à la proposition d'une association, le projet qui avait été envisagé va être élargi, puisqu'un coupon-réponse sera distribué dans chaque foyer. La commission en charge de ce sujet doit donc se réunir et travailler en ce sens.

### Approbation du compte-rendu de la séance du 20 juin 2024

Une correction a été apportée dans le compte-rendu proposé et à la suite, le Conseil Municipal l'a approuvé.

Présents : 9

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

### Acquisition d'un terrain

M. le Maire évoque le projet d'acquisition par la commune du terrain cadastré section AB n° 198, de 3 a 00 ca, situé à côté du foyer rural (zone non constructible), appartenant à Madame MARTY épouse RODIERE Anne Marie, aux charges, clauses et conditions ordinaires et de droit en pareille matière. Le Conseil Municipal décide d'acquiescer cette parcelle au prix de 560 euros et de prendre en charge l'intégralité des frais engendrés par cet acte.

Présents : 9

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Avec cette 2<sup>ème</sup> parcelle, la commune possèdera désormais 650m<sup>2</sup> de terrain à proximité du foyer, qu'il faudra entretenir et aménager.

### Révision du régime indemnitaire des agents

M. le Maire décrit la modification des conditions de maintien du régime indemnitaire (RIFSEEP) en cas d'absence (congé de longue maladie et congé de grave maladie). Jusqu'à présent, le versement était suspendu. Un décret de juin 2024 est venu améliorer les garanties de prévoyance. Désormais, les agents concernés pourraient conserver leur régime indemnitaire dans les proportions suivantes : 33 % la 1<sup>ère</sup> année et 60 % les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années. Le Conseil Municipal décide d'appliquer ces nouvelles dispositions à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Présents : 9

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

### Eclairage public : ajout de points lumineux

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'est prononcé sur le nombre de candélabres devant restés allumés en permanence en mars 2024. Après cette mise en application, la commune a reçu au cours de l'été la demande

d'un hôtel-restaurant qui souhaite pouvoir bénéficier de l'éclairage public pour son activité. Il s'agirait d'ajouter 3 candélabres de plus, soit 15 en tout, en permanent. Le Conseil Municipal approuve cette modification.

Présents : 9

Votants : 13

Pour : 11

Contre : 2

Abstention : 0

### **Exonération de taxes foncières et d'habitation**

Suite à la création de France Ruralités Revitalisation au 01.07.2024, en remplacement des Zones de Revitalisation Rurale, le service de fiscalité locale a indiqué à la commune la nécessité de délibérer dans un délai de 3 mois, soit d'ici au 01.10.2024, si elle souhaite maintenir certaines exonérations de taxes foncières. Après avoir pris des renseignements, aucun administré n'est concerné sur les 2 derniers exercices, elles n'ont pas été reconduites.

En ce qui concerne l'exonération de taxe d'habitation pour les locaux classés meublés de tourisme et gîtes, nous disposons d'un tableau. Tous ceux qui exercent cette activité ne sont pas répertoriés, il est fait le choix de ne voter cette exonération.

### **Redevance d'Occupation du Domaine Public Orange 2023**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunication. Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs maxima prévus par décret pour la redevance du domaine public routier, pour 2023 soit : 46,95€ par kilomètre et par artère en souterrain, 62,60€ par kilomètre et par artère en aérien et 31,30€ par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabine notamment). Le Conseil Municipal décide de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics et d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323 et charge Mr le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes (montant cette année de 3.690,40€, soit 350€ de plus qu'en 2023).

Présents : 9

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

### **Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Afin de faire face aux dépenses de fonctionnement courantes ainsi qu'aux factures concernant les projets d'investissement, il est nécessaire de renouveler notre ligne de trésorerie, d'autant que la commune est dans l'attente du versement de subventions ou de dotations. Le Conseil Municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie existante dans les mêmes conditions (le taux d'intérêt a un peu diminué par rapport à l'an dernier), et maintient le montant à hauteur de 100 000 €, afin de faciliter les opérations de mandatement.

Présents : 9

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

### **Subvention Voyage Scolaire 2024-2025**

M. le Maire rappelle que les établissements d'enseignement où sont scolarisés des enfants de la commune organisent des voyages pendant l'année scolaire 2024/2025. Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention aux enfants de la commune participant à un voyage scolaire pendant l'année 2024/2025 et fixe le montant de la subvention à 30 % du voyage avec un plafond maximum de la subvention à 75 euros par enfant et par an et charge Mr le Maire d'établir et signer tous les documents nécessaires.

Présents : 9

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

## Subventions annuelles 2024 aux associations

Le Conseil Municipal poursuit l'attribution des subventions aux associations communales. Une subvention est versée à l'association Saint Saud Ensemble qui est officiellement créée.

Présents : 9

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

## Questions diverses

1 - En ce 24 septembre, c'est le 1<sup>er</sup> jour d'ouverture du marché aux cèpes avec un apport de 365kg.

2- Travaux rue des écoles : les travaux avancent rapidement, attention à la trésorerie et au budget global qui est sur 2 exercices comptables. Le devis de la consolidation du mur mitoyen (travaux hors marché) est de 15 800 Euros, mais des prestations ont été retirées du marché initial.

3- Travaux de voirie :

- Routes Intercommunales : VC1 (de la route de Vieille Abbaye à Nicolas) et du moulin de Grandcoing au village de Grandcoing
- Routes communales : route de Châtaignier, route du Pimpidour (de la départementale à la Petite Garde)
- Du point à temps a été réalisé et des bordures ont été posées à Vieille Abbaye

Au total, ce sont environ 107 500 Euros, qui cette année, ont été investis par la commune sur les routes.

4 - SDE : la modernisation de l'éclairage public est en cours, des travaux ont été réalisés en 2023, ceux de 2024 n'ont pas encore démarré. Ces investissements permettent des économies d'énergie.

5- Périgord Habitat (qui doit construire 5 pavillons sur la commune, 2 au lotissement des carrières et 3 sur le terrain derrière l'église) a obtenu l'accord pour le permis de construire dans ce dernier secteur. Des riverains sont mécontents de cette implantation, parmi eux certains ne sont qu'en résidence secondaire. Si un recours a lieu, il se fera auprès de Périgord Habitat. La commune a besoin de familles pour maintenir les effectifs de l'école et peu de terrain constructible disponible à fournir à ce bailleur social.

6 - Le groupe « Cette Famille » inaugurera la résidence partagée le 8 octobre à 15h, le Conseil Municipal y est invité.

7 - Grand Etang : moins de monde au cours de la saison estivale (mauvais temps début juillet, la Paillote fermée). La vidange aura lieu le 23 octobre.

8- Les Commerces : Grande inquiétude. Fermeture de la boulangerie actée. Nous œuvrons pour trouver un nouveau boulanger. D'autres acteurs du secteur seraient intéressés et la commune n'a pas à intervenir. La pharmacie : nous avons appris que la licence avait été vendue, donc la fermeture sera effective fin mars (pas de possibilité de nouvelle ouverture car nombre d'habitants trop faible). Cependant, la commune et si le Conseil Municipal le décide par vote est prête à acquérir le bâtiment où se trouve actuellement la pharmacie (90 000 Euros). Mais il faudrait avoir un projet qui n'est plus désormais le maintien de la pharmacie, on pourrait y installer éventuellement une boulangerie.

9 - L'école : des travaux de peinture ont eu lieu dans une classe cet été, et il faudra poursuivre dans certaines classes l'année prochaine. Il faut aussi installer une VMC dans la classe des maternelles.

10- Colis de Noël : cette année, c'est la commune de Champ Romain qui est maître d'œuvre. Il faut qu'on sache si ce sont des colis individuels ou si c'est aussi prévu pour les couples.

11 - Biens sans maître : Problèmes de localisation des parcelles, la carte fournie est erronée, la commune n'est pas satisfaite de la prestation.

12 - Les festivités (les 2 marchés des producteurs et la fête de l'entrecôte) ont été une réussite ayant attiré de nombreuses personnes. La Fête organisée par nos amis anglais fût également une réussite.

13 - Manifestations à venir : Octobre Rose, une rando sera organisée le 12 octobre après-midi. En soirée, le club de foot organise son repas.

14 - Le Maire remercie les personnes qui ont organisé le samedi 7 et le dimanche 8 septembre la reconstitution d'un camp de maquis au grand étang. Cet événement a été très apprécié par les nombreuses personnes venues visiter ce site.

15 - Les feuilles des impôts fonciers étant arrivées chez les citoyens, Mme Marie Christine Dezautez évoque un mail envoyé à la mairie sur lequel la forte augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été constatée et est vivement dénoncée. La hausse est en effet de 7% alors que le service au quotidien s'est réduit.

16- Problème de voisinage récurrent à Maberout avec une administrée qui se gare sur un chemin communal, installe des pots de fleurs et pose des problèmes d'accès à des locataires et à un propriétaire pour se rendre à son bâtiment. Comme il s'agit du domaine public de la commune, il est décidé qu'une nouvelle voie serait créée (impasse de la Chaudière).

17- Mme Paulette Lacroix attire l'attention sur la réévaluation exceptionnelle de la Dotation biodiversité et aménités rurales en 2024 dont le montant s'élève à 29 048 euros. Par voie de conséquence, il conviendrait que cette somme flèche plus spécifiquement des actions environnementales ; une réflexion sur le sujet est à poursuivre par l'équipe municipale.

18- Plan communal de sauvegarde : il est nécessaire de provoquer une nouvelle réunion de travail constructive.

La séance est levée à 23 h15